

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID : 011-211100185-20250723-30_2025-DE

30/2025

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 10
votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-trois juillet, à 18 heures 30
les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARZENS
se sont réunis à la salle du conseil municipal,
sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10,
L.2121-11 (ou L.2121-12 pour les communes de plus de 3500 habitants) et L.2122-8 du code
général des collectivités territoriales
Date de convocation du Conseil Municipal : 18-07-2025

Présents : M. CASES Philippe, Mme COMBETTES Fabienne, M. DEVILLE-COSTE
Grégory, M. LAGHRISSI Youssef, M. LUCCHESI Jean-Jacques, M. MOULIS Jacques, M.
PISTRE Jean-Claude, Mme ROBINSON Lydia, Mme ROUBY Véronique, Mme UTEZA
Françoise

Absents excusés : Mme CALVET Frédérique a donné procuration à Mme COMBETTES
Fabienne, Mme DES Carole, M. FOUSSAT Clément, Mme RAIZER/PENNAVAIRE
Fabienne a donné procuration à Mme ROUBY Véronique, M. FRILEUX Richard,

Secrétaire : Mme ROUBY Véronique

30 -2025 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR DÉCISION MODIFICATIVE INVESTISSEMENT N° 1

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Suite au fait que la tondeuse est hors service, le remplacement de celle-ci par une tondeuse débroussailleuse, outillage
mieux adapté aux travaux, a été effectué. Cet achat étant non prévu au budget 2025, il convient de provisionner le coût
de celle-ci.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre une décision modificative.

Le conseil municipal approuve cette demande, la décision modificative suivante est mise au vote :

Crédits à réduire :

article 2151 – OPNI – Réseaux de voirie

- 4 200 €

Crédits à ouvrir :

article 2157 – OPNI – Matériel et outillage technique

+ 4 200 €

**Le Conseil municipal
Après avoir délibéré
A approuvé à l'unanimité**

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Fait et délibéré à Arzens, le 23 juillet 2025

Au registre sont les signatures. Affichée le 24 juillet 2025

Pour copie conforme, en Mairie, le 24 juillet 2025

**Le Maire,
Jean-Claude PISTRE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID : 011-211100185-20250723-31_2025-DE

31/2025

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-trois juillet, à 18 heures 30
les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARZENS
se sont réunis à la salle du conseil municipal,
sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10,
L.2121-11 (ou L.2121-12 pour les communes de plus de 3500 habitants) et L.2122-8 du code
général des collectivités territoriales
Date de convocation du Conseil Municipal : 18-07-2025

Présents : M. CASES Philippe, Mme COMBETTES Fabienne, M. DEVILLE-COSTE
Grégory, M. FOUSSAT Clément, M. LAGHRISSI Youssef, M. LUCCHESI Jean-Jacques, M.
MOULIS Jacques, M. PISTRE Jean-Claude, Mme ROBINSON Lydia, Mme
RAIZER/PENNAVAIRE Fabienne Mme ROUBY Véronique, Mme UTEZA Françoise

Absents excusés : Mme CALVET Frédérique a donné procuration à Mme COMBETTES
Fabienne, Mme DES Carole, M. FRILEUX Richard,

Secrétaire : Mme ROUBY Véronique

31-2025 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR CHOIX ENTREPRISES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la réunion de la Commission d'Appel d'Offre qui a eu lieu en mairie le lundi
21 juillet 2025 à 10 heures 30 et qui a procédé à l'ouverture des plis.

Les entreprises suivantes ont été consultées pour le Chemin de Villesèquelande et pour l'accès à la déchetterie :
Puristhme, STPR, EURL CMTP et Aude TP.

Les entreprises suivantes ont répondu au marché du Chemin de Villesèquelande, les montants des offres sont précisés
dans le tableau ci-dessous :

ENTREPRISE	MONTANT OFFRE HT	MONTANT OFFRE TTC
Puristhme	23 175,00 €	27 810,00 €
STPR	25 574,00 €	30 690,00 €
EURL CMTP	27 375,00 €	32 850,00 €
Aude TP	La charge de travail ne leur permet pas de répondre dans les temps	
ESTIMATIF	16 800,00 €	20 160,00 €

Mme RAIZER prend part à la séance à 18 H 39.

M. FOUSSAT prend part à la séance à 18 H 42.

La commission d'appel d'offre n'a pas choisi d'entreprise, les offres sont infructueuses, une demande de révision des
prix est demandée.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord pour demander une révision des prix, celle-ci est acceptée.

Les entreprises suivantes ont répondu au marché de l'accès à la déchetterie, les montants des offres sont précisés dans
le tableau ci-dessous :

ENTREPRISE	MONTANT OFFRE HT	MONTANT OFFRE TTC
Puristhme	22 470,00 €	26 964,00 €
STPR	23 510,00 €	28 212,00 €
EURL CMTP	16 345,00 €	19 614,00 €
Aude TP	La charge de travail ne leur permet pas de répondre dans les temps	
ESTIMATIF	19 670 €	23 604 €

La commission d'appel d'offre a choisi l'entreprise : EURL CMTP

Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID : 011-211100185-20250723-31_2025-DE

Les entreprises suivantes ont été consultées pour le Chemin de Pierre l'Eau : CBTP

Les entreprises suivantes ont répondu au marché du Chemin de Pierre l'Eau, les montants des offres sont précisés dans le tableau ci-dessous :

ENTREPRISE	MONTANT OFFRE HT	MONTANT OFFRE TTC
CBTP	9 214,00 €	11 056,00 €
Puristhme	11 415,00 €	13 698,00 €
STPR	n'a pas répondu	
ESTIMATIF	9 229 €	11 074,80€

La commission d'appel d'offre a choisi l'entreprise : CBTP

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'offre de l'entreprise la mieux-disante retenue par la Commission d'Appel d'Offre :

- soit l'entreprise EURL CMTP, pour l'accès à la déchetterie
- soit l'entreprise CBTP, pour le Chemin de Pierre l'Eau

Concernant le Chemin de Villesèquelande une demande de révision des prix sera effectuée.

Le Conseil municipal
Après avoir délibéré
A approuvé à l'unanimité

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise la mieux-disant retenu par la Commission d'Appel d'Offre soit :
 - soit l'entreprise EURL CMTP, pour l'accès à la déchetterie
 - soit l'entreprise CBTP, pour le Chemin de Pierre l'Eau
- **DEMANDE** une révision des prix concernant le Chemin de Villesèquelande
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Fait et délibéré à Arzens, le 23 juillet 2025

Au registre sont les signatures. Affichée le 24 juillet 2025

Pour copie conforme, en Mairie, le 24 juillet 2025

Le Maire,
Jean-Claude PISTRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 24/07/2025
Reçu en préfecture le 24/07/2025
Publié le
ID : 011-211100185-20250723-32_2025-DE

32/2025

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-trois juillet, à 18 heures 30
les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARZENS
se sont réunis à la salle du conseil municipal,
sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10,
L.2121-11 (ou L.2121-12 pour les communes de plus de 3500 habitants) et L.2122-8 du code
général des collectivités territoriales
Date de convocation du Conseil Municipal : 18-07-2025

Présents : M. CASES Philippe, Mme COMBETTES Fabienne, M. DEVILLE-COSTE
Grégory, M. FOUSSAT Clément, M. LAGHRISSI Youssef, M. LUCCHESI Jean-Jacques, M.
MOULIS Jacques, M. PISTRE Jean-Claude, Mme ROBINSON Lydia, Mme
RAIZER/PENNAVAIRE Fabienne Mme ROUBY Véronique, Mme UTEZA Françoise

Absents excusés : Mme CALVET Frédérique a donné procuration à Mme COMBETTES
Fabienne, Mme DES Carole, M. FRILEUX Richard,

Secrétaire : Mme ROUBY Véronique

**32-2025 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DE MISE EN
PLACE DE RÉDUCTEURS DE VITESSE – A CARCASSONNE AGGLO**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'étude réalisée par l'ATD11 concernant la mise en sécurité de la
traverse d'agglomération en raison de vitesses excessives et les demandes de subventions (délibération 41_2024)
effectuées auprès de l'État et du Département.

Monsieur le Maire rappelle que cette étude propose un programme complet de mise en place de réducteurs de vitesse
sur 7 secteurs de la commune.

Le montant des travaux pour le programme complet est estimé à :

- 150 950 € H.T de travaux
- 3 540 € HT de rémunération mission AMO ATD11

Le montant total des travaux est estimé à 154 490 € H.T

L'État au titre de la DETR a accordé une subvention d'un montant de 46 347 € le 7 avril 2025.

L'accord de subvention à hauteur de 42 400 € du Département sera voté et communiqué en septembre/octobre
dans le cadre des amendes de police.

La commune sollicite une subvention d'un montant de 34 845 € auprès de Carcassonne Agglo dans le cadre
du Fonds d'aide aux communes.

**Le Conseil municipal
Après avoir délibéré
A approuvé à l'unanimité**

- EST favorable à la réalisation de ces travaux
- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 34 845 € auprès de Carcassonne Agglo dans le cadre du
Fonds d'aide aux communes afin de mener à bien ce projet
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente

Fait et délibéré à Arzens, le 23 juillet 2025
Au registre sont les signatures. Affichée le 24 juillet 2025
Pour copie conforme, en Mairie, le 24 juillet 2025

**Le Maire,
Jean-Claude PISTRE**

